



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Pouvoirs : 7
Absents : 2

Date de la convocation : 22 mars 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kevin, LECOQ Monique, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON
BEUNEL Philippe représenté par T DESIRE
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
PIAULET Christine représentée par F ROYER
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER

ABSENTS: Bruno SULLI, Nadia ROBIN

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°65

Rapporteur : Yvette MUSCAT

OBJET : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS - TOPES 5

Lors du vote du budget primitif 2022 de la Commune, une somme de 160 000 € a été inscrite pour les subventions aux associations.

Au vu de la **demande déposée par l'association territoires zéro chômeur de longue durée (TOPE5)**, il est proposé d'accorder une subvention à cette association pour un montant de **1 212 €**.

Avec ce nouveau versement, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à **148 728,40 €**.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 160 000 euros a été inscrite au budget primitif 2022 de la Commune, Article 6574,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer une subvention de 1 212 € à l'**association territoires zéro chômeur de longue durée (TOPE5)**;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

